Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261106-DEC2026-163-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT
N° D2026-163

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

VU la délibération n°2026-070 du 17 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1er vice-président ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique réalisée conformément aux critères d'éligibilité ;

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme ROCHAS Frédérique – 01470 MONTAGNIEU
- Une aide de 754 € pour le dossier de M. VOLO Robert – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme CAGNIN Claudie – 01150 SAINTE-JULIE
- Une aide de 3 000 € pour le dossier de Mme JUILLARD-LEON Monique – 01500 CHATEAU-GAILLARD
- Une aide de 828 € pour le dossier de M. BELMAHI Hocine – 01230 TENAY

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.
DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261106-DEC2026-163-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

- Une aide de 1 441 € pour le dossier de M. DERKAOUI Bilel – 01150 ST-SORLIN-EN-BUGEY
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de M. CHANRION Paul – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. JABALANE Karim – 01470 SERRIERES-DE-BRIORD
- Une aide de 853 € pour le dossier de Mme MARCHAL Danielle – 01500 CHATEAU-GAILLARD
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme KLINGER Marie-Thérèse – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme TESTE Edmée – 01500 BETTANT

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 750 € pour le dossier de M. FLAMMANG Jean-Sébastien – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. PASQUIER Mathieu – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. ROUX Didier – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. MEYER Maxime – 01500 AMBRONAY
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme GUILLET Glwadys – 01500 AMBUTRIX
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. THOLOMET Ludovic – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme HALLOT Diane – 01150 CHAZEY-SUR-AIN
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. GROSSET Denis – 01800 CHARNOZ-SUR-AIN
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. PANNIER Angelo – 01800 SAINT-JEAN-DE-NIOST
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. GUILLON Sebastien – 01150 SAINT-VULBAS
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. MONTEIRO David – 01800 MEXIMIEUX

Article 2

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 06 NOV. 2026
Publiée le 06 NOV. 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le 06 NOV. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le 1er vice-président

Marcel JACQUIN

Siège CHAZEY SUR AIN

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.
DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.